Commune de La Côte-aux-Fées

Séance du Conseil général du 4 juillet 2012

Plan de quartier secteur « Champs de Vers le Vent »

Demande de crédit de fr. 66'000.pour les travaux de géomètre et l'élargissement de la route « Sur les Chemins »

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA CÔTE-AUX-FEES

relatif au plan de quartier « Champs de Vers le Vent » : demande de crédit de fr. 66'000.- pour les travaux de géomètre et l'élargissement de la route « Sur les Chemins »

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Pour mener à bien le nouveau plan de quartier « Champs de Vers le Vent » nous avons besoin du soutien d'un géomètre, pour les travaux suivants :

- relevé topographique
- projet de division des parcelles 2468-2600-2623 selon le nouveau règlement
- étude d'un projet routier et des équipements
- implantations diverses pour les travaux de génie civil.

De plus, les autorités cantonales exigent l'élargissement de la route actuelle « Sur les Chemins », pour des questions de sécurité (meilleure visibilité sur la route cantonale, croisement des véhicules).

La demande de crédit se présente de la façon suivante :

Libellés	Montants
Travaux de géomètre	16'500.00
Elargissement de la route	43'500.00
Divers et imprévus	6'000.00
total	66'000.00

Cette dépense devra être amortie au taux de 2.5%. Cet investissement représentera donc une charge annuelle d'environ fr. 1'650.- dans le chapitre 790 Aménagement du territoire.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir entrer en matière sur ledit rapport et d'accepter l'arrêté y relatif.

En vous remerciant de votre attention et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

La Côte-aux-Fées, le 18 juin 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

LAURENT PIAGET COSETTE PETREMAND

Annexes: arrêté

Le Conseil général de la Côte-aux-Fées

Vu le rapport du Conseil communal du 18 juin 2012; Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964; Sur proposition du Conseil communal,

ARRETE

Article

premier

Un crédit de Fr. 66'000.-- est accordé au Conseil communal pour les travaux de géomètre et l'élargissement de la route « Sur les Chemins » dans le cadre du plan de quartier « Champs de Vers le Vent ».

- Article 2.- La dépense sera comptabilisée dans le compte des investissements n° 790.501.01 et amortie au taux de 2.5%.
- Article 3.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exècution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai réfèrendaire.

La Côte-aux-Fées, le 4 juillet 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

CHRISTIAN LAMBELET

FABIEN PETREMAND

Le Conseil général de la Côte-aux-Fées

Vu le rapport du Conseil communal du 18 juin 2012; Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964; Sur proposition du Conseil communal,

ARRETE

Article
Un crédit de Fr. 19'000.-- est accordé au Conseil communal pour les travaux de géomètre dans le cadre du plan de quartier « Champs de Vers le Vent ».

- **Article 2.-** La dépense sera comptabilisée dans le compte des investissements n° 790.501.01 et amortie au taux de 2.5%.
- **Article 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- **Article 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

La Côte-aux-Fées, le 4 juillet 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

CHRISTIAN LAMBELET FABIEN PETREMAND